

Septembre
Octobre 2020 - N°4

LA @ DU CIO de REDON AUX FAMILLES

centre
information
orientation
académie
Rennes
Éducation
nationale

1. ORGANISATION CIO
2. RENTREE 2020
candidats sans solution
3. QUELLES DIFFERENCES ?
CONTRAT D'APPRENTISSAGE /
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

ACCUEIL CIO

L'équipe du CIO vous accueille
UNIQUEMENT sur RDV
et continue d'assurer des permanences
TÉLÉPHONIQUES ou par MAIL afin de répondre
à vos questions sur l'orientation, l'affectation,
Parcoursup, les dossiers spécifiques en
cours...

Contact par mail de préférence :
cio.redon@ac-rennes.fr ou au 02.99.71.15.10
Pour un rendez-vous précisez vos coordonnées:
nom, prénom, mail et numéro de téléphone

HORAIRES CIO



PERMANENCES au CIO UNIQUEMENT SUR RDV

PERIODE SCOLAIRE :

Lundi : 9h à 12h (accueil téléphonique)
13h30 à 17h
Mardi, jeudi et vendredi :
9h à 12h - 13h30 à 17h
Mercredi :
9h à 12h - 13h30 à 17h30



PERMANENCES VACANCES D'AUTOMNE
(du 19 au 30 octobre 2020) :

Du lundi au vendredi :
9h à 12h - 13h30 à 17h

1. L'ORGANISATION CIO

LE MOT DE LA RENTREE DU DIRECTEUR

Après une année scolaire 2019 / 2020 marquée par de nombreux événements ayant impactés notre quotidien professionnel et personnel, nous démarrons cette rentrée 2020 dans un contexte particulier qui appelle à la plus grande vigilance. L'équipe du CIO de Redon vous accueille dans un cadre repensé pour assurer au mieux votre sécurité et votre santé. Toujours à l'écoute de vos projets, le CIO propose un accompagnement sur RDV en respect du protocole sanitaire avec la volonté forte de vous aider dans la construction de votre parcours et dans l'optique de faire aboutir vos projets personnels et professionnels. Affectation, orientation, difficultés scolaires, soutien psychologique sont les 4 piliers de notre activité et nous veillons à vous apporter conseils, réponses à vos questions, méthodologie pour que cette année 2020/2021 soit placée sous le signe de la réussite et de l'épanouissement. Nous allons vivre une année particulière durant laquelle nous serons présents à chaque étape de construction de votre parcours dans un souci constant d'efficacité, de bienveillance et d'écoute. Nous continuerons à renforcer ce lien de confiance avec vous et restons à votre service pour ensemble construire de belles perspectives. Notre équipe vous attend au CIO avec impatience, professionnalisme, disponibilité. Nous vous souhaitons une excellente année scolaire et une très bonne rentrée.

Le Directeur et l'équipe du CIO



L'EQUIPE

DIRECTION

M HERBAJ Jérôme

CONSEILLERS PSYEN

Mme BILAU Krystal, Mme JOLYS Laurianne,
Mme PINEAU Carole, M. PHILIPPOT DEGAND
Yves, Mme RICAUD Isabelle.

PSYEN STAGIAIRE: Mme ETIENNE Carole.

SECRETARIAT

Mme MORIN Virginie, Mme RICHARD Karine

ANIMATRICE MLDS

(Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)

Mme COLLIBAULT Marie-Laurence

NOS 5 CONSEILLERS PSYEN
assurent des permanences
sur **RENDEZ-VOUS**.

- Au CIO

- Dans les **ÉTABLISSEMENTS DE
SECTEUR** (liste ci-dessous) merci
de prendre directement contact
avec le collège ou le lycée pour
votre **rendez-vous en établisse-
ment**.

ETABLISSEMENTS DE SECTEUR

Lycée Jean Brito - Avenue du Bois Greffier BP 27039 - 35470 BAIN DE BRETAGNE	Tel.: 02 99 43 31 31
Collège du Chêne Vert - 2 rue du Chêne Vert BP 37058 - 35470 BAIN DE BRETAGNE	Tel.: 02 99 43 72 56
Collège Simone Veil - Le Tirel 2 rue Bernard Picoult - 35320 CREVIN	Tel.: 02 23 35 62 60
Collège Noël du Fail - 3 av. du Général de Gaulle—BP 78023 - 35580 GUICHEN	Tel.: 02 99 57 02 61
Lycée GT Beaumont - 10 rue du Lycée—BP 90503 - 35605 REDON Cedex	Tel.: 02 99 72 37 37
LP Beaumont - 10 rue du Lycée—BP 90503 - 35605 REDON Cedex	Tel.: 02 99 72 37 37
Collège Beaumont - 10 rue du Lycée—BP 90503 - 35605 REDON Cedex	Tel.: 02 99 72 37 37
Collège Bellevue - 2 rue de Bellevue—BP 50339 - 35603 REDON Cedex	Tel.: 02 99 71 43 46
EREA - 3 Quai Jean Bart BP 50339 - 35603 REDON Cedex	Tel.: 02 99 7138 66
Collège du Querpon - Route de Campel - 35330 VAL D'ANAST	Tel.: 02 99 34 93 23



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

COVID-19

Protocole sanitaire
des écoles
et établissements
scolaires

Année scolaire 2020-2021

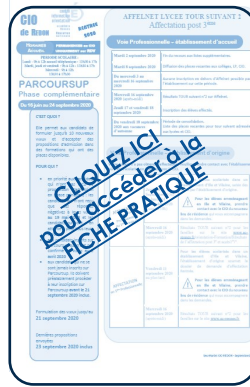
2. RENTREE 2020 candidats sans solution

PERIODE DE CONSOLIDATION

PERIODE DE CONSOLIDATION A PARTIR DU 18 SEPTEMBRE jusqu'aux vacances d'automne

La période de consolidation de l'orientation a été mise en place pour tous les élèves ayant rejoint la voie professionnelle après la troisième. Elle permet à des élèves qui se sont trompés d'orientation de changer de formation dès le mois de novembre.

• Consulter la fiche pratique.



l'Etudiant SALONS

NANTES

03
OCT.

SALON
GRANDES ÉCOLES

27 au 28
NOV. NOV.

SALON
DU LYCEE ET DE L'ÉTUDIANT

RENNES

14
NOV.

SALON SANTÉ, SOCIAL ET PARAMÉDICAL
SALON ARTS, COMMUNICATION ET NUMÉRIQUE
SALON DES GRANDES ÉCOLES

3. QUELLES DIFFÉRENCES ? CONTRAT D'APPRENTISSAGE / CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Source ONISEP JUIN 2020

	CONTRAT D'APPRENTISSAGE PLUS D'INFO	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION PLUS D'INFO
PUBLIC CIBLÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de 16 à 29 ans révolus • Jeunes de 15 ans ayant terminé la classe de 3e • Pas de limite d'âge pour les travailleurs handicapés • Pas de limite d'âge pour les sportifs de haut niveau • Pas de limite d'âge pour ceux qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de 16 à 25 ans révolus sortis du système éducatif sans qualification professionnelle / ceux qui veulent compléter leur formation • Demandeurs d'emploi de plus de 26 ans <p>Bénéficiaires du RSA, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).</p> <p>Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI)</p>
OBJECTIF	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir un diplôme ou un titre enregistré au RNCP (Répertoire nationale des certifications professionnelles) • Acquérir de l'expérience en entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir une qualification professionnelle reconnue et de l'expérience en entreprise • Réussir son insertion ou réinsertion professionnelle
TYPE DE CONTRAT	CDD égal à la durée de la formation ou CDI	CDD ou CDI
FORMATION	Variable selon le niveau de qualification préparé	150 heures minimum sur la durée totale du contrat
STATUT DANS L'ENTREPRISE	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié, apprenti <p>Relevant de la formation initiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Salarié, stagiaire de la formation professionnelle continue <p>Relevant de la formation continue</p>
ENTREPRISES D'ACCUEIL	Toutes les entreprises	Toutes les entreprises, en dehors de la fonction publique
ENCADREMENT DANS L'ENTREPRISE	Maître d'apprentissage	Tuteur
RÉMUNÉRATION MINIMUM	Un pourcentage du SMIC (de 27 % à 100 %) variable selon l'âge et l'année de formation	Un pourcentage du SMIC (de 55 % à 100 %) variable selon l'âge et le niveau de formation



APPRENTISSAGE : MESURES EN FAVEUR DES APPRENTIS

Le ministère du Travail met en place des mesures pour favoriser l'embauche des apprentis, en raison de la crise sanitaire et économique. Ils peuvent commencer leur formation en CFA sans avoir signé un contrat d'apprentissage et ont jusqu'à 6 mois pour trouver un employeur.

LA FÊTE DES APPRENTISSAGES
DATE DE VANNES

VANNES
1^{er} > 16
OCT 2020

[Plus d'infos](#)

onisep

Rentrée 2020 : tour d'horizon des nouvelles formations

Bacpro, BTS, FCIL...Des formations encore inédites en Bretagne vont voir le jour à la rentrée 2020. [Plus d'infos](#)